

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIX

Québec, 3 novembre 1906

No 12

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 177. — Les Quarante-Heures de la semaine, 177. — Actes des Congrégations romaines, 178. — Nécrologie, 182. — La question de la presse en Espagne, 183. — La Sainte Figure de Jésus, 184. — La paroisse canadienne-française, 188. — Bibliographie, 191.

Calendrier

— o —

4	DIM.	b	XXII ap. Pent., et 1er nov. Patronage de la Sainte Vierge, <i>dbl. maj. Kyr.</i> de la Sainte Vierge. II Vêp., mém. de l'oct., de S. Charles (II Vêp.) et du dim.
5	Lundi	+b	} De l'octave
6	Mardi	+b	
7	Merc.	+b	
8	Jendi	b	Octave de la Toussaint.
9	Vend.	b	Jélicace de la Basilique du Sauveur, <i>dbl. maj.</i>
10	Samd.	b	S. André Avellin, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

4 novembre, Jacques-Cartier. — 5, Saint-Charles. — 6, Charlesbourg. — 7, Saint-Damien. — 8, Saint-Raphaël. — 10, Sœurs de la Charité, Québec.

Actes des Congrégations romaines

— o —

SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

*Les enfants et la communion fréquente.
Les malades et le jeûne eucharistique.*

Ces deux questions importantes viennent d'être soulevées dans une réunion de la Sacrée Congrégation du Concile dont la *Revue ecclésiastique de Metz* (octobre 1906) rend compte en ces termes :

ROMANA

*Die 15 septembris 1906.**Per Summaria precum.*

Dans le décret du 20 décembre 1905 *De quotidiana SS. Eucharistia sumptione*, le Souverain Pontife Pie X recommande « à tous les chrétiens de tout rang et de toute condition la communion fréquente et quotidienne, comme répondant aux vœux du Christ et de l'Eglise catholique, de telle sorte que personne ne saurait en être écarté, à la seule condition d'être en état de grâce et de s'approcher de la sainte table avec une intention droite et pieuse. »

Le même décret dit à l'article 7 : « La communion fréquente et quotidienne devra être favorisée surtout dans les Instituts religieux de tout genre... ; on doit la promouvoir particulièrement dans les séminaires des clercs, dont les élèves se destinent au service de l'autel, de même dans les autres maisons d'éducation chrétienne de tout genre, *item in aliis christianis omne genus ephelis.* »

Pour propager de plus en plus une pratique si louable et si agréable à Dieu, Sa Sainteté a accordé, le 30 mai 1905, des indulgences à tous les fidèles qui réciteront une prière pour la diffusion du pieux usage de la communion quotidienne ; de plus, par décret du 14 février 1906, Pie X a déclaré que par la communion quotidienne on peut gagner toutes les indulgences plénières, sans être astreint à la condition de la confession de tous les (huit ou quinze) jours.

Ce décret a été reçu par tous avec respect, par un grand nombre avec grande joie, comme le prouvent les lettres nombreuses reçues à ce sujet par la S. C. du Concile. Parmi ces

lettres se trouvent aussi plusieurs questions et demandes, dont deux surtout méritent une attention particulière ; il s'agit des enfants qui viennent de faire leur Première Communion et des malades atteints d'une infirmité chronique.

Voici les questions adressées à ce sujet au Saint-Siège :

I. *Quotidiana Eucharistiæ sumptio in catholicis ephæbeis suaderine debet etiam pueris quibuscumque post susceptam primam communionem ?*

II. *Infirmis, qui diuturno morbo laborant, nec naturale jejunium in sua integritate observare queant, nullum remedium suffragari potest, ne pane eucharistico tam longo tempore priventur ?*

I. — Quant au premier point, on connaît les raisons communément apportées pour ne pas admettre les jeunes enfants à la communion fréquente.

Ces enfants ne possèdent pas encore la discrétion requise pour recevoir souvent la sainte communion avec respect et avec fruit. Ils sont facilement distraits, et ne peuvent s'appliquer facilement à la méditation des mystères divins ; ils s'approchent très souvent de la sainte Table sans préparation et action de grâces suffisante, et exposent par là le sacrement au danger d'irrévérence. En outre, il est à craindre qu'en poussant les enfants à la communion quotidienne on ne favorise chez eux l'hypocrisie, et on ne les expose, par suite d'un certain respect humain, à commettre même des sacrilèges. C'est ainsi qu'un auteur italien (*Tarino, Il libro del buon pastore*), tout en engageant les directeurs de Séminaires à recommander en général la fréquentation des sacrements, surtout de la communion, ajoute : « Mais gardez-vous avec soin de dire à un jeune homme de s'approcher plus souvent de la communion, parce que vos paroles pourraient être cause de sacrilège et d'hypocrisie. »

Innocent XI, dans la Bulle *Cum ad aures* du 12 février 1679, enseigne lui-même que la permission de la communion quotidienne doit être réglée *ex conscientiarum puritate et frequentia fructu, et ad pietatem profectu*, conditions qui se vérifient rarement chez les enfants.

Enfin les paroles mêmes du récent décret, recommandant la communion quotidienne *in aliis christianis omne genus ephæ-*

beis, semblent restreindre cette pratique aux enfants qui vivent dans les maisons d'éducation chrétienne.

D'autres raisons aussi fortes semblent cependant recommander la communion fréquente aux enfants.

Cette pratique a pour elle l'ancienne discipline d'un grand nombre d'églises, en vertu de laquelle le sacrement de l'eucharistie était donné même aux petits enfants, pratique qui, si elle est tombée en désuétude, n'a jamais été réprouvée par l'Eglise. (1)

En effet, il est nécessaire que les enfants soient nourris par le Christ avant qu'ils ne soient dominés par les passions, pour qu'ils puissent repousser avec plus de courage les attaques du démon, de la chair et des autres ennemis du dehors et du dedans, selon la belle parole de l'Imitation (I, IV, c. III.) : *Proni enim, sunt sensus hominis ad malum ab adolescentia sua ; et nisi succurrat divina medicina, labitur homo mox ad pejora . . . Retrahit ergo sancta Communio a malo et confortat in bono.* L'Eucharistie, en effet, est un sacrement qui opère *ex opere operato*, chaque fois que le communiant n'y oppose pas d'obstacle. Or, au point de vue des obstacles apportés *ex opere operantis* les enfants ne le cèdent guère aux adultes ; outre que chez les enfants une certaine ignorance est compensée par l'innocence, il ne faut pas trop exagérer leur irréflexion et leur légèreté. Le rapporteur cite à ce sujet une belle page de Mgr de Ségur dans son ouvrage sur la sainte communion, et la lettre du cardinal Antonelli aux évêques de France (12 mars 1866).

Du reste, les décrets récents du Saint-Siège recommandent la communion fréquente et quotidienne à *tous les fidèles* ; or, on ne saurait douter qu'il ne faille compter dans ce nombre les enfants qui viennent de faire leur première communion, et si la S. C. recommande *spécialement* cette pratique dans les séminaires et collèges chrétiens, il ne s'ensuit pas que les enfants vivant dans le monde en soient exclus.

II. — En ce qui concerne les malades, le Saint-Office accorde déjà maintenant avec plus de facilité la permission de prendre quelque boisson avant la sainte communion, dans les cas de maladie chronique qui empêchent le jeûne naturel, quand il

(1) *De Syn.*, I. VII, c. XII, n. 4.

s'agit de religieuses ou de personnes pieuses. Mais on prend occasion du décret récent pour demander de plus grandes facilités.

Il ne s'agit pas ici des malades en danger de mort, pour lesquels le *Rituel* est formel. Tout au plus pourrait-on soulever la question de l'intervalle à mettre, pour ces malades, entre chaque communion en viatique. Mais, sur ce point, la doctrine véritable a été donnée par Benoît XIV (1) : *Ne parochi renuunt sanctissimam Eucharistiam iterate deferre ad aegrotos, qui etiam perseverante eodem morbi periculo, illam sæpius per modum Viatici, cum naturale jejunium servare nequeunt percipere cupiunt.*

Il s'agit donc ici avant tout des malades qui ne sont pas en danger de mort et qui ne peuvent rester à jeun. Il faut reconnaître que l'ancienne discipline de l'Eglise, encore en vigueur, leur refuse la sainte communion. Outre le grand dérangement qui résulterait pour les curés d'une communion plus fréquente des malades, la prescription du Rituel, demandant que le Saint Sacrement soit porté aux malades *manifeste et honorifice*, multiplierait à l'excès cette communion solennelle, au détriment du respect dû à la sainte Eucharistie. D'autant plus que, dans des cas particuliers, on peut, par des indults personnels, satisfaire la dévotion de ces malades.

Cependant on peut faire observer, en faveur d'un adoucissement de la loi du jeûne eucharistique, que cette loi a été portée pour prévenir les abus de personnes qui s'approcheraient de la sainte Table après un repas complet, et aussi pour inspirer un plus grand respect envers la sainte communion ; or, l'abus redouté ne pourrait se vérifier pour ces malades, et le respect n'aurait pas à souffrir d'une concession suffisamment motivée.

En outre, il semble dur de refuser la communion fréquente aux malades, quand on l'accorde à tous les fidèles, surtout qu'ils en ont un plus grand besoin.

Enfin, la loi du jeûne eucharistique, étant une loi ecclésiastique, pourrait être mitigée, surtout si on faisait une distinction entre les malades vivant en communauté et ceux qui se trouvent dans le monde. Pour les premiers, les inconvénients signa-

(1) *C. Trid.*, sess. XXI, c. IV, de *Comm.*

lés seraient facilement évités; pour les seconds, on pourrait donner aux évêques le pouvoir d'accorder les permissions nécessaires, au moins à l'occasion des grandes fêtes.

Pour ce second point, la S. C. n'a pas fait connaître son sentiment, qui a été soumis au Saint-Père. Quant au premier, le Saint-Siège insiste pour que les enfants ne soient pas exclus du bénéfice du décret.

Voici le texte de la décision :

Ad I. Sacrae communionis frequentiam commendari juxta articulum primum decreti etiam pueris qui ad sacram mensam juxta normas in Catechismo Romano cap. 4 n. 63 semet admissi ab ejus frequenti participatione prohiberi non debent, sed potius eos ad id hortari, reprobata praxi contrarii alicubi vigente,

Ab II. Juxta mentem, facto verbo cum Sanctissimo.

Nécrologie

M. l'abbé F.-X. Méthot, curé des Ecureuils, est décédé lundi dernier, le 29 octobre, à l'âge de 69 ans. Les funérailles du vénérable prêtre ont eu lieu mercredi.

Cette semaine, les journaux annonçaient la mort du R. P. James Feeney, C. SS. R., décédé à Porto-Rico le 12 octobre. Le Révérend Père était originaire du Cap Rouge, en ce diocèse. Voici, d'ailleurs, un extrait de la notice que lui a consacrée le *Soleil* de lundi :

Le défunt reçut son éducation au Cap Rouge et après avoir fait sa première communion il entra au High School de Québec et fut gradué à l'âge de 19 ans. Il se décida ensuite à entrer dans l'ordre des Rédemptoristes et il alla passer treize ans à Baltimore. Il célébra sa première messe à l'église Saint-Patrice, à Québec, et le jour suivant il célébrait la sainte messe au Cap Rouge. On le désigna ensuite pour la mission de Notre-Dame du Perpétuel Secours, à Roxbury, Mass.; puis à Saint Jean, N. B., au collège Saint-Clément et à Saratoga Springs, N.-Y. Le regretté prêtre a aussi prêché des retraites dans l'état du Maine, du New-Hampshire, du Vermont, du Massachusetts, de New-York et dans la province de Québec. En 1899 il assistait aux noces d'or de ses vieux parents et en 1900 il eut la douleur d'administrer les derniers sacrements à sa mère. Il est décédé à Porto Rico après un séjour de deux ans à cet endroit.

Abjuration

Dimanche, 28 octobre dernier, dans l'église des Sœurs Franciscaines, Madame Knowles et sa fille, de New-York, ont publiquement embrassé la foi catholique.

M. l'abbé Louis-H. Pâquet, assisté par le R. P. Firmin, Franciscain, a reçu leur abjuration et leur a administré le sacrement de baptême sous condition.

Ont été marraines des deux nouvelles catholiques, Madame Lee Borden et Madame Gerald Mark Borden, de New-York, par procuration, ainsi que Madame Juge Routhier et Mademoiselle Angéline Routhier.

La cérémonie a été très imposante; la foule qui encombrait l'église en a suivi les différentes phases avec le plus vif intérêt.

Cette double conversion est l'un des premiers fruits des travaux missionnaires des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie dans la grande métropole américaine.

La question de la presse en Espagne

D'un correspondant espagnol de la *Croix* (Paris):

Les prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Séminaire de Calahorra viennent d'adresser à Mgr l'archevêque de Burgos, administrateur apostolique du diocèse, un message où, entre autres choses, on peut lire ceci:

« Nous nous engageons solennellement à ne contribuer en aucune façon, soit directement, soit par notre exemple, à la diffusion et à la prospérité de *El Heraldo de Madrid*, *El Imparcial*, *La Correspondencia de Espana* et leurs pareils de Madrid comme des provinces. Estimant que cela même est encore trop peu, nous nous efforcerons par tous les moyens en notre pouvoir d'empêcher les abonnements à tous et à chacun de ces journaux. »

D'autre part, les prêtres appartenant à la pieuse association du clergé diocésain de Séville, réunis pour la retraite, ont pris des résolutions semblables.

Le Rév. M. François-Xavier Méthot, décédé ce matin, à Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, était membre de la Congrégation du Séminaire de Nicolet, de la Caisse ecclésiastique Saint-Joseph et de la Société d'une messe (section diocésaine).

LIONEL LINDSAY, Ptre.

Archevêché de Québec,
29 octobre 1906.

Secrétaire.

La Sainte Figure de Jésus

ÉDITÉE A ROME PAR « LA FRATERNITÉ SACERDOTALE »
ET HAUTEMENT RECOMMANDÉE PAR SA SAINTÉTÉ PIE X (1).

— o —

Désirant ardemment répondre au *souhait de Pie X*, et mériter une *bénédiction particulière de Sa Sainteté*, nous sommes heureux de pouvoir apporter notre concours à la diffusion d'une très belle et très touchante image.

Il s'agit d'une gravure de la *Sainte Figure de Jésus* qui ne peut être mise en parallèle avec aucune autre. Elle a été éditée à Rome par la Congrégation de la *Fraternité sacerdotale*, après avoir été préalablement soumise à l'approbation de Sa Sainteté Pie X.

C'est la reproduction exacte de la figure la plus authentique que nous ayons de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle que ce divin Sauveur a imprimée sur le Suaire qui l'enveloppait dans le tombeau et qui est vénéré à Turin.

La pieuse artiste qui en est l'auteur, une Carmélite de France, a étudié avec un soin minutieux, pendant plus de six mois, le Saint Suaire de Turin, dont elle possédait une photographie exacte. Elle s'est appliquée, à l'aide d'une loupe, à rendre tous les traits de la physionomie du Sauveur et les moindres détails de cette adorable Figure, ayant soin de ne rien modifier au modèle qu'elle avait sous les yeux, ni de lui faire la plus légère addition.

C'est ainsi qu'elle a pu faire ressortir merveilleusement non seulement les traces de sang, les plaies, l'enflure de la joue droite, la meurtrissure du nez, la tuméfaction de l'œil droit, etc . . . , mais encore la douce sérénité, le calme profond, la souffrance concentrée et la sublime majesté de ce divin Visage.

De sorte que, grâce à ce travail patiemment et amoureux-ment soutenu, nous pouvons dire en toute vérité que nous possédons désormais, comme nous ne l'avons jamais possédée dans la sainte Eglise, la figure authentique de Notre-Seigneur Jésus-Christ après sa mise au tombeau.

(1) Nous nous rendons volontiers à la prière qu'on nous a faite de reproduire cet article. Réd.

Aussi, est-il difficile de contempler ce divin Visage si cruellement défiguré à cause de nos péchés, sans être attirés et touchés. Il s'en échappe quelque chose de profondément intime qui pénètre jusqu'au fond de l'âme et l'attendrit.

Cette impression est générale. De saints personnages, en voyant cette image pour la première fois, n'ont pu contenir leur émotion et ont manifesté hautement leur admiration. Notre Saint Père le Pape Pie X l'a baisée à plusieurs reprises et, la croyant capable de produire des fruits précieux dans les âmes qui s'en serviraient pour méditer sur la Passion, il a voulu y attacher de précieuses indulgences. Quelque temps après, convaincu de plus en plus du bien que cette Sainte Face est appelée à faire, Sa Sainteté l'approuvait officiellement et en encourageait la diffusion dans le monde par l'importante lettre suivante qu'il faisait adresser en son nom, par un des membres les plus éminents du Sacré Collège, au *T. Rév. Père, Supérieur général de la Congrégation de la Fraternité sacerdotale*.

RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

« J'ai soumis au Saint-Père, dans l'audience de ce jour, le projet conçu par votre Seigneurie Révérendissime de répandre le plus possible l'image de la Sainte Face de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telle que l'on a réussi à la reproduire avec un art si remarquable, d'après la véritable image du Saint Suaire : Sa Sainteté, qui avait daigné accepter en hommage cette reproduction, approuve très volontiers votre entreprise. En vérité, on ne peut contempler les traits et l'expression de cette adorable Figure, sans être vivement ému et sans éprouver des sentiments de compassion et d'amour ; aussi, cette image peut-elle être très utile aux personnes de toute condition, qui voudront s'en servir pour méditer sur la Passion et la mort de notre divin Sauveur.

« C'est pourquoi le Saint-Père, confirmant les indulgences déjà accordées et signées de sa main, a déclaré que tous ceux qui méditeront, pendant quelques instants, sur la Passion de Notre-Seigneur devant ladite image, pourront gagner, par ce seul fait, toutes les indulgences concédées par les Souverains Pontifes à la *Couronne des cinq plaies*.

« Enfin, Sa Sainteté désirant que cette image soit répandue en tous les lieux et soit exposée à la vénération dans toutes les familles chrétiennes, la recommande d'une manière particulière aux Révérendissimes Evêques et à tous les Ecclésiastiques.

tiques, bénissant particulièrement tous ceux qui s'en feront les propagateurs.

« Dans les sentiments de sincère estime et de considération, je suis heureux de me dire,

« De votre Seigneurie Révérendissime,
Le très dévoué serviteur,

CASIMIR CARD. GENNARI.

« Rome, 4 juin 1906. »

Répondant à cet appel du Pape, Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec viennent tous de recommander cette sainte gravure à leurs prêtres, pendant les retraites ecclésiastiques, afin d'en faire la diffusion dans leurs paroisses. Le clergé lui a fait un accueil empressé, et nous pouvons espérer de voir bientôt réalisés les désirs du Souverain Pontife, « que cette image soit répandue en tous lieux et soit exposée à la vénération dans toutes les familles chrétiennes. »

Dans un article remarquable publié à Paris par François Veuillot, dans l'*Univers* du 9 juillet dernier, on lit à ce sujet :

« Qui s'étonnerait de ces recommandations si pressantes et d'une si vaste portée n'aurait qu'à méditer un instant devant cette image. Il comprendrait.

« La physionomie du Sauveur, empruntée par la pieuse Carmélite au Saint Suaire de Turin, saisit du premier abord le regard de l'âme de qui la contemple. C'est le visage du Christ après sa mort et ce sont bien les traits rigides et reposés d'un mort. Et cependant, sous ce masque inerte aux yeux clos, quelque chose vit encore. Il semble qu'une pensée demeure en ce cerveau qui ne vibre plus. On sent que ce mort sur-humain n'est pas mort tout entier, ou n'est mort que pour un instant. Le pinceau de la religieuse a su rendre admirablement cette impression étrange et émouvante : et l'artiste y est parvenue non pas par les habiletés de l'art, mais par l'intensité de son union intime avec le sujet.

« Mais, en même temps, quelle souffrance est empreinte sur ces traits abîmés par le supplice ! Le front strié de blessures, l'œil droit déchiré, la joue droite tuméfiée par les coups, la lèvre entr'ouverte laissant tomber encore des gouttes sangui-nolentes ; toute la physionomie ravagée par un long et cruel martyre.

« Et néanmoins, ces vestiges poignants des tortures infligées au Sauveur ne parviennent pas à le défigurer complètement. Sous les plaies, on devine encore la beauté douce et majestueuse de l'Homme-Dieu. On sent encore à travers les stigmâtes douloureux, toute la grandeur et toute la bonté de Celui que des bourreaux infâmes ont frappé jusqu'à la mort. Et, quand on réfléchit que cette grandeur incomparable a voulu, pour nous sauver, s'anéantir jusqu'à cette mort affreuse, on ne peut se défendre, à la vue de cette Face divine ainsi maltraitée par amour pour nous, d'être tout saisis d'une compassion profonde et salutaire.

« On comprend alors pourquoi Pie X a tenu à couvrir d'indulgences toute méditation faite en présence de cette divine image; on comprend pourquoi il demande à toutes les familles chrétiennes de mettre en place d'honneur, à leur foyer, ce tableau de la Sainte Face et de l'entourer de vénération. Et si l'on possède une plume, on se hâte de l'employer à faire connaître et ces désirs du Pape et l'objet qui en est la cause.

« C'est ce que nous avons voulu faire. Heureux si nous avons pu contribuer, chez quelques-uns de nos lecteurs, à la réalisation du souhait de Pie X ! En notre temps tout matériel, où les esprits les plus purs et les plus élevés sont enclins eux-mêmes à rechercher le côté sensible des choses, on dirait que Dieu, pour condescendre à notre faiblesse, veuille s'offrir à nous sous un aspect qui frappe nos regards, avant d'atteindre notre esprit. Pour nous mieux faire aimer son amour, il nous a présenté son Cœur. Il nous invite à contempler aussi sa Sainte Face outragée par les coups, pour nous élever doucement jusqu'à la conception de sa divinité anéantie par amour dans cette humanité souffrante et mourante. Qu'un petit effort de notre part réponde à cet immense et miséricordieux abaissement. » — *François Veuillot.* »

Cette image de la Sainte Figure de Jésus est une magnifique héliogravure reproduite par un des meilleurs artistes de Rome. Afin de lui conserver son cachet précieux d'authenticité, le modèle en a été déposé suivant la loi, en Europe, aux Etats-Unis et au Canada; toute reproduction en est donc formellement interdite.

Elle se vend en divers formats.

Grand format, 18x24	\$ 1.50; franco, 1.58
Moyen format, 5½x 8	0.25 " 0.27
Petit format 3 x 5	0.10 " 0.11

N. B. — Les gravures sont expédiées sur réception du montant en *mandat-poste* ou en *chèque* payable au pair à Montréal.

On peut se procurer tout encadrées les gravures du grand et du moyen format.

S'adresser au R. Père Prévost, à l'Institution des Sourdes-Muettes, 595, rue Saint-Denis, Montréal.

La paroisse canadienne française

(Suite.)

Il y avait toujours eu, dans la Nouvelle-France, depuis Colbert et Frontenac, une petite armée, peu nombreuse, mais distinguée et vaillante. Cette armée introduisait à la tête du pays une *aristocratie*, prise du plus pur sang de la noblesse française, qui présidait non seulement à la défense de la colonie, mais à tous les services publics et même à la colonisation. Cette brillante élite élevait le niveau intellectuel de la Nouvelle-France, y soufflait l'esprit chevaleresque et s'y rendait recommandable par des bienfaits de toutes sortes. Or, les désastres de la guerre et le traité de Paris font disparaître de la colonie l'armée française, et, par une conséquence nécessaire, presque toute l'aristocratie; c'est à peine s'il reste quelques familles, d'un ennoblissement récent, pauvres, qui appartiennent plus au peuple des colons qu'à la noblesse française, comme les Boucherville et les Rouville. Oui, l'aristocratie française a repassé la mer, mais le peuple canadien se tourne vers ses prêtres, et leur dit: « Désormais vous serez les nobles du pays. »

Ainsi, par suite de la séparation de la Nouvelle France d'avec la France, *le prêtre remplace le roi et le noble*.

Mais, notons-le de nouveau, car c'est important, si le peuple canadien-français transporte au prêtre l'*affection* qu'il avait pour le roi, la *considération* qu'il avait pour le noble, il ne met point en lui, à proprement parler, ni l'autorité du roi, ni l'influence du noble. Non, le prêtre est et demeure pour lui *exclusivement prêtre*, c'est-à-dire chef de la religion et direc-

teur des consciences ; mais son *autorité spirituelle* grandit de tout ce que l'autorité des anciens chefs temporels laisse vacant. Le peuple canadien avait vécu, sous le régime français, de fidélité et de confiance au *roi*, au *noble* et au *prêtre* ; il est désormais un peuple *abandonné au prêtre*, en qui il met toute sa vénération et une confiance sans bornes. Il avait une grande destinée, qu'il poursuivait autrefois sous la direction de la *royauté*, de la *noblesse* et du *clergé* ; il a conscience d'avoir toujours la même destinée, mais, privé de la royauté et de la noblesse, il s'attache plus étroitement à son *clergé*, pour résister, sous cette autorité unique, mais *grandie par son isolement*, aux causes de dissolution, vivre et progresser.

C'est pourquoi nous avons dit que le peuple canadien méritait plus qu'aucun autre peuple chrétien des temps modernes, d'être appelé *une Eglise*, parce qu'il est dans un sens, non seulement *positif*, mais *exclusif*, *plebs adunata sacerdoti*, un peuple uni à ses « pasteurs spirituels ».

Cette union, disons avec l'antiquité ecclésiastique, cette *communio* du peuple canadien-français avec son clergé met en lui l'*abondance de la vie catholique*. Le protestant est et vit du *libre examen* ; le catholique est et vit de sa *communio avec l'Eglise*. Le protestant *se fait* à lui-même sa foi avec sa *raison* érigée en juge souverain d'une *lettre morte* ; le catholique *reçoit* sa foi de l'*Eglise*, qui est « la plénitude de Jésus-Christ et son corps vivant », qui, possédant Jésus-Christ lui-même « jusqu'à la consommation des siècles », « animée de son esprit », est « la colonne et le fondement de la vérité », et fait vivre de « la grâce et de la vérité faite par Jésus-Christ » tous ceux qui lui sont incorporés.

Or, le peuple canadien-français trouve, par l'effet même de son passage sous des chefs politiques protestants, un nouvel afflux d'esprit et de vie catholique. En effet, le prêtre prend, à la tête de ce peuple, la place elle-même que Jésus-Christ lui a donnée sans que rien vienne restreindre son office et ses droits ; il est le père de la multitude, il est son conseiller, son ami, son protecteur, son défenseur : toutes les âmes sont entre ses mains, toutes appellent son autorité, la révérent, l'aiment, s'y soumettent avec un sentiment profond de foi ; nulle part des défiances, des réserves, des exceptions ; le prêtre est *le chef du*

peuple canadien-français, dans un sens *plein*, parce qu'il est le seul chef vénéré et aimé, d'autant plus aimé et vénéré que c'est un chef *purement spirituel*, et que la conduite des affaires du temps est exercée par des conquérants, étrangers à sa foi et à sa race, et plus ou moins odieux. Le prêtre est vraiment, pour le peuple canadien-français, le *représentant*, c'est-à-dire, selon l'étymologie même du mot, le ministre qui *rend présent* le chef invisible, il est Jésus-Christ même. Le peuple canadien-français ne va pas au prêtre comme à un homme, mais comme à Dieu lui-même, lui livrant sa conscience, ayant confiance dans la grâce de son ministère, dans la sainteté de sa vie, dans son affection sans bornes, se livrant à lui de tout son cœur et comptant, de sa part, sur un dévouement désintéressé qui aille, s'il le fallait, jusqu'au sacrifice de la vie.

Entendons-le bien, au Canada, plus que dans tout autre pays du monde, le prêtre a retrouvé, par l'effet de la conquête anglaise, *toute l'autorité de sa mission divine*, avec le plein exercice des *activités surnaturelles* que Jésus-Christ a mises en lui : il communique largement à ce peuple privilégié tous les dons célestes dont l'institution divine a placé le réservoir en lui : le peuple canadien-français est, par lui, dans une plus parfaite union avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, avec le Père : la vie catholique — c'est notre thèse, — est plus abondante au Canada qu'en aucun autre pays du monde.

Les colons du Saint-Laurent pleurèrent leur séparation de la France. On le conçoit, la France, elle aussi, était pour eux une mère. Mais Dieu ne faisait couler ces larmes que pour donner à ceux qui les répandaient un bien supérieur à celui qu'ils perdaient. Toutes les origines de la Nouvelle France avaient été marquées par des grâces de choix, comme Dieu n'en a point fait jusqu'ici aux autres colonies de la France. Cette séparation violente mettait le sceau à toutes les grâces précédentes pour les conserver et leur donner plus de vertu. Les bienfaits antérieurs de la Providence avaient préparé dans les colons de la Nouvelle France le peuple le plus catholique du monde ; la séparation, en faisant disparaître l'autorité du roi et l'influence de la noblesse pour ne laisser subsister que l'autorité et l'influence du prêtre, soumettait plus parfaitement ce peuple à la source de toutes les grâces, Jésus-Christ lui-même.

Que serait devenu le Canada Français s'il n'avait pas été séparé de sa mère-patrie au temps de la domination de Voltaire et aux approches de la grande révolution? Ou bien il aurait accepté, comme les autres colonies de la France, les nouvelles théories, et aurait passé de l'empire de Jésus-Christ, sous la tyrannie de Satan. Ou bien, ce qui est plus probable, il aurait résisté à la révolution triomphante et serait devenu une seconde Vendée. Dieu voulait qu'il gardât, dans toute son intégrité, sa vie catholique: il rompit ses liens avec sa mère-patrie et, le faisant passer sous le sceptre de Pharaon et des Egyptiens, le mit dans une plus étroite communion avec son clergé, et par là avec Jésus-Christ et lui-même.

« La piété est utile à tout »; la vie catholique est un principe universel de vertu et de progrès. Rien d'étonnant donc que le peuple canadien-français ait trouvé dans la ferveur de sa communion avec son clergé et dans l'abondance de l'esprit et de la vie catholique qui en fut la suite, des vertus admirables qui en ont fait un peuple unique au monde.

L'Eglise est l'arche sainte de la famille: la paroisse canadienne-française étant l'Eglise dans toute sa perfection, a enfanté des familles patriarcales comme il ne s'en est trouvé de semblables nulle part depuis plusieurs siècles.

On se marie jeune au Canada, selon les conseils mêmes de la Sainte Eglise. En beaucoup de paroisses, le tiers, la moitié les deux tiers des jeunes filles n'ont pas vingt ans lorsqu'elles se marient; celles qui se marient à seize et dix-sept ans sont nombreuses.

(A suivre.)

DOM PAUL BENOIT.

Bibliographie

— MRS. FANNY Pittar. Autobiographie traduite de l'anglais par Joseph Pittar, éditée et annotée par Jean Charruau. Un vol. in-12. Prix: 2 fr. 50. (P.Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-vi^e; et chez Garneau, et Pruneau & Kirouac, libraires à Québec.)

Veuve à vingt-huit ans, quelques jours après sa conversion au catholicisme, en butte aux persécutions de parents chèrement aimés, dont la tendresse, dès l'abord, s'inquiète et bientôt s'exas-

père à la pensée que l'*idolatrie papiste* s'est glissée sous leur toit ; séparée de ses jeunes enfants, contrainte à les enlever, à s'enfuir avec eux loin de la patrie pour sauver leur foi menacée, Fanny Pittar a donné, dans cette cruelle épreuve, d'admirables exemples d'humilité, de confiance, de courage chrétien.

L'histoire de Mrs. Pittar et de sa famille n'est qu'une suite ininterrompue d'interventions providentielles.

Nous estimons que la lecture de ces pages ne sera point inutile. Les âmes lassées, découragées, troublées par l'épreuve y trouveront de vivants exemples de vaillance et d'esprit de foi. Elles y apprendront à se confier en Dieu, et aussi à s'aider elles-mêmes, à combattre pour vaincre, comme si tout dépendait de leurs seuls efforts.

Peut-être, à cette lumière, elles sentiront que la souffrance est bonne, parce qu'elle rapproche de Dieu.

Les *Mémoires* de Mrs. Pittar sont parfaitement authentiques, la fiction n'a aucune part dans cet ouvrage. R.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (9^e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an. Directeur, Mgr LeMonnier, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison d'octobre :

Anniversaire du décès de Monseigneur Méric (Louis d'Albory). — Le sixième âge de l'Eglise (Simmius). — L'Etoile de l'Epiphanie (Louis d'Albory). — Le rôle des anges dans l'univers (*suite*) (A Van Mons). — Réalité de l'existence de l'âme (Gabriel Jeanne). — Divination par les sorts (Alix Beck). — De vrais miracles constatés (*suite*) (Abbé P. T.)

— Extrait de la *Croix* (Paris), du 13 octobre, à propos des *Impressions d'un Passant* :

Fort spirituel récit de très intéressants voyages. L'auteur a bien voulu mentionner la visite qu'il fit à la *Croix*, nous lui en sommes très reconnaissants.

L'intempérance est un enfer anticipé !

Monstre insatiable, elle ne s'arrête jamais ! Le patrimoine est-il englouti ? Elle dit : encore ! L'aisance a-t-elle disparu ? Elle répète : encore ! Le dernier morceau de pain est-il mangé ? Elle crie : encore ! . . . Et toujours : encore ! encore !

Voilà l'intempérance !